L’eau, on en parle ?

**Eau potable, milieux aquatiques, prévention des inondations… Tant de sujets qui nous concernent tous. Participez à la concertation ouverte au grand public pour la révision du SAGE Vilaine, à compter de ce jeudi 2 mars 2023.**

****

**Pour participer à l'enquête en ligne du 2 mars au 2 avril, le lien est :**

[**https://cvip.sphinxonline.net/surveyserver/s/55wreb**](https://cvip.sphinxonline.net/surveyserver/s/55wreb)

**Les informations dédiées à la révision du SAGE Vilaine :** [**https://www.sage-vilaine-revision.com/**](https://www.sage-vilaine-revision.com/) **Ci-joint visuel sur la campagne pour la participation des habitants.**

**Les quelque 1,3 million d’habitants de plus de 500 communes, 26 intercommunalités situées sur le bassin versant de la Vilaine sont invités à la démarche de concertation liée à la révision du SAGE Vilaine. Lancée par la Commission Locale de l’Eau (CLE) du SAGE Vilaine, cette démarche débute par une enquête en ligne du 2 mars au 2 avril 2023 et sera suivie de plusieurs réunions itinérantes avec les habitants.**

En zone urbaine comme en zone rurale, la politique de l’eau est essentielle sur le bassin de la Vilaine. La qualité de l’eau, la production et/ou la disponibilité de la ressource, la gestion des zones humides et des milieux aquatiques, la protection des espèces, la prévention des inondations… sont autant d’enjeux pour les habitants du bassin de la Vilaine. Ces objectifs pour l’avenir se décident à l’échelle locale et sont fixés par le SAGE Vilaine.

Le SAGE Vilaine (Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux) est un document de planification qui fixe les enjeux, les objectifs et les actions pour le cycle de l’eau. Il vise à améliorer la qualité de l’eau et des milieux aquatiques tout en permettant de satisfaire les usages de l’eau.

Au regard du changement climatique et des nouvelles exigences du Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), la révision du SAGE lancée en 2022 pour 3 ans, invite chacune et chacun à s’exprimer sur les enjeux de l’eau à travers une nouvelle phase de concertation à l’attention du grand public.

L’objectif : participer à la redéfinition d’une nouvelle stratégie pour l’eau. A noter que les orientations qui seront redéfinies dans le cadre de sa révision s’imposeront aux règlements d’urbanisme locaux.

**A propos du Bassin de la Vilaine**

Le bassin versant de la Vilaine représente un territoire hydrographique de 11 000 km² dont 15 000 km de cours d’eau, qui couvre 515 communes, soit une population totale de 1 250 000 habitants localisés sur 6 départements (Côtes d'Armor, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne et Morbihan) et 2 régions (Bretagne et Pays-de-la-Loire).

**A propos de la Commission Locale de l’Eau**

La Commission Locale de l’Eau (CLE), parlement de l’eau, est l’instance administrative désignée par le préfet pour coordonner le SAGE. Depuis 1998, la CLE a désigné l’EPTB Eaux & Vilaine, comme structure porteuse. Par ses missions, l’Établissement Public dispose de moyens humains, techniques et financiers pour faire vivre cette instance.

**Contacts Presse**

**Sandrine GUIRADO,**

Communication Palabreo

Email : [communication@palabreo.fr](mailto:communication@palabreo.fr)

**Aurélie DRÉAN,**

Communication Eaux & Vilaine

Email : [aurelie.drean@eaux-et-vilaine.bzh](mailto:aurelie.drean@eaux-et-vilaine.bzh)